

Compte rendu séance du Conseil Municipal du 10 Mars 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de David LEGOUET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur David LEGOUET, Maire, mesdames et messieurs Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, France COSTA-TORRO, Maires Adjoints, Bruno MEDA, Gilbert CHODORGE, Conseillers Délégués, Martine LE ROUX-GRAND-GUILLOT, Tony ALFEREZ, Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD, Julie MESNIL, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Annie POISSON a donné pouvoir à Monsieur le Maire,
Yveline BONNET a donné pouvoir à Edwige PERINET,
Jacqueline HOUGHTON a donné pouvoir à Gilbert CHODORGE,
Jean-Pierre LEQUERTIER, Cédric ASSELINE, Yannis GIRARD, Marie-José NAGLE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h05.

Monsieur Gilbert CHODORGE, conformément à l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 Janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents l'inscription à l'ordre du jour des trois questions diverses suivantes :

- Fonds de concours du Cotentin pour les travaux de l'église de Barneville,
- Avis sur la réalisation d'une fresque dans le bourg – haut de la rue Hauvet
- Autorisation de signature d'une convention d'occupation par ENEDIS d'un terrain communal pour implantation d'un transformateur ancienne Gare.

Ordre du Jour

Soutien au peuple ukrainien :

Monsieur le Maire rappelle que dès l'annonce de la déclaration de guerre de la Russie envers l'Ukraine le 24 Février dernier, les habitants de la commune sont spontanément venus en Mairie pour demander comment ils pouvaient apporter une aide quelconque.

Les pouvoirs publics mais également les associations d'élus se sont unis pour des actions communes. C'est la raison pour laquelle, nous nous joignons à cette chaîne de solidarité pour apporter au peuple ukrainien l'aide d'urgence nécessaire, et que je vous propose au nom de la commune et indépendamment de toute analyse géopolitique, de voter une subvention de 2 500€ à la Protection Civile qui fera les achats appropriés aux circonstances.

Force est de constater que les habitants de la commune et de la Côte des Isles ont répondu présents et nous les remercions chaleureusement, suite à l'appel lancé par la Mairie :

« Mesdames, Messieurs les habitants de Barneville-Carteret,
La Guerre déclarée à l'Ukraine par la Russie, le 24 Février dernier, a d'ores et déjà poussé sur les routes de l'exil plusieurs centaines de milliers de personnes, majoritairement des femmes et des enfants.

La Préfecture de la Manche, face à l'élan de solidarité immense qui se met en place, a demandé à chaque élu de recenser les possibilités éventuelles d'hébergement sur chaque commune, ainsi que les actions menées localement.

C'est pourquoi je lance un appel de solidarité à la population de Barneville-Carteret et de la Côte des Isles si elle le souhaite.

Si vous avez des disponibilités de logements entiers, ou d'une chambre, et que vous accepteriez d'accueillir ces personnes en exil, vous pouvez vous inscrire en mairie – Ouverture des bureaux : le matin de 9h00 à 12h00 tous les jours et le samedi matin de 10h00 à 12h00.

D'autre part, la protection civile de Querqueville s'organise pour la collecte. Certains dons sont prioritaires (liste ci-dessous) – Les dons devront être emballés et bien compacts.

Pour la Commune et les communes avoisinantes qui sont intéressées, un lieu de dépôt sera ouvert le matin de 10h00 à 12h00 les mardis et vendredis dans le local de l'ancien Office de Tourisme, Rue Guillaume le Conquérant.

Nous faisons appel aux bénévoles qui seraient disponibles pour être présents dans ce local pour le tri des dons.

La Municipalité vous remercie par avance de votre soutien au peuple ukrainien.

Le Conseil Municipal, le versement d'une subvention de 2 500€ à la Protection Civile de Cherbourg pour l'achat de biens de première nécessité par 14 voix pour et une abstention de Jacqueline HOUGHON,

Pour les logements qui pourraient être mis à disposition des ukrainiens en exil, Monsieur le Maire informe que plusieurs habitants se sont spontanément inscrits sur la liste à transmettre à la Préfecture.

A ce sujet, Vincent ARNAUD demande s'il serait possible de mettre à disposition jusqu'au 15 juin prochain la Maison des Roulants où sont logés les surveillants de baignade à compter du 1^{er} Juillet. Il lui semble en effet avoir lu que la Préfecture demandait également des logements à durée limitée.

Monsieur le Maire prend note et se renseignera auprès des services préfectoraux. Il rappelle que ce logement est absolument nécessaire pour l'hébergement des surveillants de baignade. Sans logement, la commune ne sera pas dotée de sauveteurs et les plages ne seraient pas surveillées. Il est inquiet, si une ou deux familles ukrainiennes y étaient logées, de devoir leur demander de partir au 15 juin s'ils n'ont pas d'autres solutions. De plus, il a compris que les « réfugiés » pourraient être logés pendant une année reconductible, deux fois, avec un statut particulier.

Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations que lui a accordées le Conseil Municipal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé deux décisions depuis le début de l'année 2022 :

Le 17 Janvier :

Décision n°1 – Signature du contrat avec Mesnil System : mission de coordination SPS pour les travaux de la promenade Abbé Lebouteiller pour 1 510.00€ HT.

Monsieur le Maire donne quelques précisions sur l'avancée des travaux de la promenade Abbé Lebouteiller :

L'entreprise SARLEC a déposé les mâts, l'entreprise MESLIN a démonté une partie du muret, le terrassement est prévu de commencer le 14 mars et la circulation sera coupée en journée pour la sécurité de tous.

Il précise que même si pendant quelques jours, les entreprises n'étaient pas présentes, les travaux se poursuivent en atelier, notamment pour l'entreprise LAFOSSE-ET-FILS, titulaire du lot ouvrages métal/bois.

La fin des travaux est prévue le 15 juin 2022.

Vincent ARNAUD demande comment feront les semi-remorques des pêcheurs ? Monsieur le Maire lui répond que la circulation pourra être rétablie ponctuellement pour les besoins des commerçants et artisans.

Gilbert CHODORGE tient à préciser que les pierres du muret ont été stockées par l'entreprise MESLIN car elles vont être réutilisées pour les nouveaux murets.

Le 24 Février :

Décision n°2 - Signature de l'avenant N°1 avec l'entreprise SARLEC – Lot 2 des travaux de la promenade Abbé Lebouteiller pour 6 087.80€HT (modification du réseau éclairage public entre le port et la commune).

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a qu'une armoire sur ce secteur et que l'éclairage du quai Valmy relève de la SPL des Ports de la Manche. Ce sera donc plus simple, chaque entité recevra sa propre facture, sans démarche de remboursement.

3- 2^{ème} ouverture de crédits d'investissements avant le vote du budget

Il est nécessaire de procéder à l'ouverture de crédits d'investissements pour régler les factures en attente avant le vote du budget.

Facture Arnaud PAQUIN : Maîtrise d'œuvre travaux de l'église : 19 856.47€TTC

Facture Atelier du Marais : Solde honoraires Maîtrise d'œuvre Bd Maritime : 1 020€TTC

Facture SOGELEC 50 : Travaux d'électricité La Poste pour installation cabinet dentaire : 3 978€TTC

Facture IDEX : remplacement pompe chaudière salle des Douits : 4 611.58

Facture Médialex : parution avis de consultation pour les entrées de ville : 582.82€.

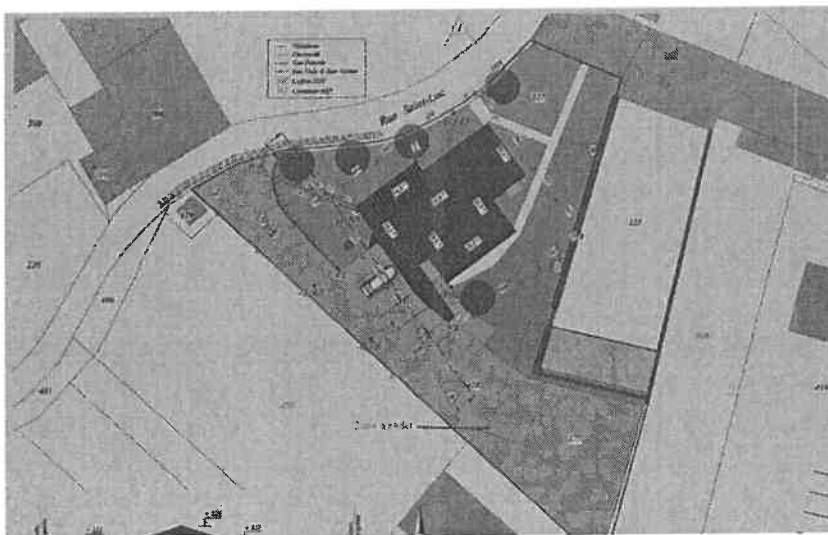
Monsieur le Maire rappelle que les ouvertures de crédits avant le vote du budget sont possibles dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget N-1, soit pour 2021 : **498 055.91€** et rappelle que des crédits d'investissements ont déjà été ouverts à hauteur de 22 707.36€.,

Le Conseil Municipal valide cette ouverture de crédit d'investissement par 14 voix pour et une abstention de Jacqueline HOUGHTON.

Modification de la délibération du 05.02.2019 : cession parcelle de terrain au diocèse pour un projet de permis de construire.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 5 Février 2019, le Conseil Municipal de Barneville-Carteret a décidé de céder à titre gratuit la parcelle de terrain issue du parking communal longeant la parcelle du presbytère à l'association diocésaine pour la réalisation de son projet de rénovation et d'extension de la Maison Paroissiale, et avait précisé qu'un droit de passage sera instauré car c'est le seul accès à l'arrière du presbytère et du terrain, Il convient, à la demande de l'étude notariale, de modifier cette délibération par les termes « céder à l'euro symbolique » en lieu et place de « céder à titre gratuit ».

Monsieur le Maire présente la parcelle concernée sur le plan ci-dessous :



Monsieur le Maire précise qu'il y a eu un investissement pour séparer le chauffage, avec installation d'une nouvelle chaudière dans le presbytère communal. Les Services Techniques ont quant à eux, réparé le muret.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal par 14 voix pour et une abstention de Jacqueline HOUGHTON.

Choix des entreprises pour les marchés de travaux des entrées de ville : carrefour Boudet et Terre-plein du havre :

Monsieur le Maire rappelle que la consultation pour les travaux d'aménagement des entrées de ville : Carrefour Boudet et Terre-plein du havre est clôturée.

Trois entreprises ont déposé leur offre et ont été analysées par le Maître d'œuvre, le cabinet LAAPS et SA2E.

ID VERDE – 92 300 Levallois Perret

OXALIS – 14 540 Saint Aignan de Crasmesnil

SAINT MARTIN PAYSAGES – 14 000 Caen.

Le cahier des charges a été établi en incluant deux lots géographiques : lot 1 carrefour Boudet, lot 2 : Terre-plein du havre. Les entreprises devaient répondre aux deux lots impérativement, sous peine que leur offre soit jugée irrecevable.

La consultation est fructueuse et c'est la raison pour laquelle il n'était pas possible de prévoir plus en amont la date de cette séance. Il fallait être certain que la consultation soit fructueuse.

Les résultats sont les suivants :

Entreprise	Montant HT Lot 1	Classement (prix et mémoire technique)	Montant HT Lot 2	Classement (prix et mémoire technique)
Pour mémoire : estimation Maître d'œuvre	98 801.50€		147 140.45€	
ID VERDE	141 957.95€	62.58/100 - 3	287 617.92€	67.08/100 3
OXALIS PAYSAGES	137 051.34€	71.16/100 2	254 132.87€	79.30/100 2
SAINT MARTIN PAYSAGES	85 408.30€	95.00/100 1	206 124.22€	92.50/100 1

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 8 mars dernier et elle a pris connaissance du rapport du Maître d'œuvre.

Les chiffres ci-dessus exposés ont été transmis par les entreprises après complément d'information.

Il est précisé que pour le Terre-plein du havre, sont compris un jeu en bois, validé par la commission Squares pour un montant de 48 859.74€HT, ainsi que des potelets bois qui seront installés le long de l'avenue des Bosquets pour la protection des piétons.

Pour les deux lots, deux des entreprises proposent, vu la saison, de réaliser les travaux dans les délais impartis : avril et mai 2022, mais d'effectuer les plantations à l'automne prochain. En effet, selon les conditions météorologiques du printemps et de l'été, le risque est relativement important que la reprise des végétaux ne soit pas assurée et ce report de plantation évitera un arrosage sans doute important.

La commission d'Appel d'Offres a suivi la proposition du Maître d'œuvre de retenir les offres présentées par Saint Martin Paysages pour les deux lots, pour un montant de 85 408.30€HT pour le lot 1 et 206 124.22€ pour le lot 2, soit un total de 291 527.52€HT

Pour mémoire, l'estimation globale du Maître d'œuvre était de 245 641.95€, soit une différence d'environ 45 000€. Compte tenu de la période, les prix de tous les matériaux, y compris ceux des végétaux sont très fluctuants à la hausse et les estimations sont compliquées à établir.

Il est donc proposé de valider le choix de la commission d'Appel d'Offres pour Saint Martin Paysages et d'acter le fait que les plantations se feront à l'automne.

Certains conseillers sont impressionnés de l'écart de prix entre les entreprises et du dépassement de l'estimation pour le lot 2.

Monsieur le Maire rassure l'assemblée par le fait que la Maître d'œuvre connaît les trois entreprises et qu'elle a en cours deux chantiers avec Saint Martin Paysages et que c'est une très bonne entreprise.

Pour l'écart entre son estimation et les prix proposés, il convient de rappeler que comme pour toutes les matières, les prix des végétaux et le carburant sont en très nette augmentation.

Monsieur le Maire précise que les demandes de subventions ont été actées sur les estimations issues de l'étude urbanistique qui étaient plus élevées. Il rappelle également que par rapport au premier projet, deux subventions complémentaires vont être attribuées : le Département pour l'espace de jeu inclusif et les cheminements et France Vue Sur Mer (plan de relance) pour l'aménagement du sentier des piétons sur le littoral, ainsi que pour les panneaux d'information sur la faune et la flore du havre et pour la pose de potelets bois. le long de l'avenue des Bosquets pour protéger les piétons.

Il a précisé également la cohérence de cet aménagement avec le projet de voies douces sur le secteur.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide le choix de la commission d'Appel d'Offres, par 14 voix pour et une abstention de Jacqueline HOUGHTON.

Projet multi sports : autorisation pour un appel à projet dans le cadre d'une consultation d'architectes pour une esquisse chiffrée pour demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 6 mai 2021, le Conseil Municipal l'a mandaté pour faire appel à un architecte pour la réalisation d'une esquisse chiffrée, pour un projet d'espace socio-éducatif présenté par le Club de Foot de la Côte des Isles, projet qui prend en compte l'inclusion, le sport santé et soutenu par la Ligue contre le Cancer avec l'Espace Sans Tabac.

Suite à ce projet sportif, d'autres clubs ont effectué des propositions pour leur branche.

L'idée est donc de présenter un projet « sportif » dans sa globalité qui comprendrait :

- L'espace socio-éducatif, pour l'USCI,
- Couverture des terrains de boules de Carteret et réfection des terrains de Barneville Plage et les locaux techniques.
- Un projet de tennis couvert et deux terrains de PADEL, la réfection des terrains de carteret qui ont été refaits il y a 10 ans. Pour les terrains de PADEL, le responsable de la ligue que les élus ont rencontré, préconise d'inscrire deux terrains au projet, compte tenu du succès de cette nouvelle discipline. (Le Padel est un sport de raquette dérivé du tennis, se jouant sur un court plus petit, encadré de murs et de vitres)
- Une extension du DOJO pour le judo et le karaté, nécessaire pour organiser des compétitions départementales, régionales, voire nationales à Barneville-Carteret.

Considérant l'importance de ces projets et afin d'obtenir un chiffrage précis avant de prendre une décision, il est proposé de missionner un bureau d'études spécialisé dans les équipements sportifs pour réaliser les esquisses et les chiffrages et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches possibles auprès des organismes qui pourraient subventionner ces équipements.

De plus, ce projet sera inscrit dans le cadre de « Petites Villes de Demain » (fiches actions) pour un apport technique à la consultation, et un financement de la pré-étude.

Les présidents des associations concernées seront associés à cette étude.

Bertrand LADUNE demande si les périmètres sont définis ? Il lui est répondu par l'affirmative car pour chaque spécialité, les ligues ou fédérations ont donné leur avis et validé les propositions.

Il est demandé quelle somme la commune est prête à mettre pour ce projet de grande envergure.

Monsieur le Maire précise que c'est le but de la réalisation de cette esquisse chiffrée que si les estimations dépassent les capacités budgétaires de la commune et si les soutiens financiers ne sont pas apportés, les demandes des clubs seront revues et priorisées d'une autre manière.

Vincent ARNAUD demande si pour l'instant on reste sur une esquisse ?

Monsieur le Maire rappelle que oui, elle est nécessaire pour obtenir un chiffrage précis et ensuite vérifier quelles aides financières pourront être apportées et si les projets présentés sont éligibles aux aides.

Si tout est possible financièrement, il conviendra ensuite de recruter un maître d'œuvre qui proposera un avant projet qui devra être validé par le Conseil Municipal, et ensuite préparera la consultation et suivra les travaux.

Il est également posé la question de savoir si d'autres communes pourraient être intéressées pour s'associer à ce projet global ? Monsieur le Maire précise que la commune de Saint Jean de la Rivière pourrait être intéressée pour ses terrains de tennis et de pétanque, mais le club de pétanque n'est pas affilié à la fédération de pétanque, et c'est obligatoire pour ce projet. Le club est en réflexion sur ce sujet.

Monsieur le Maire précise qu'après une première rencontre des ligues et des fédérations, certaines sont prêtes à participer : football, tennis et pétanque. Pour le judo et le Karaté, ce n'est pas possible, mais ils peuvent faire bénéficier de leur tarif très avantageux pour leurs tapis.

Il précise également qu'à la fin du mois, il est convié avec Bruno MEDA, en charge des sports à un salon organisé par l'ANDES (Association Nationale des Elus en charge du Sport) pour présenter le projet.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide la proposition de faire appel à un bureau d'études spécialisé pour une esquisse chiffrée du projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter les organismes financeurs ainsi qu'à inscrire cette étude dans le cadre de « Petites Villes de Demain ». Jacqueline HOUGHTON s'abstient sur ce vote.

Julie MESNIL demande s'il est possible pour une prochaine réunion, de connaître le nombre d'adhérents par spécialité ? Edwige PERINET lui précise qu'elle dispose des chiffres pour 2020 et pourra les communiquer. Vincent ARNAUD précise que 2020 n'est pas la meilleure année pour les clubs et leurs adhérents.

Intégration d'un nouveau logement de Type IV PLS en complément du programme de 18 logements locatifs sociaux déjà prévus et validés

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé les deux tranches de logements HLM qui seront implantées sur les terrains à proximité du skate park.

Lors des plans de bornage réalisés par l'entreprise SAVELLI, Maître d'œuvre pour la viabilisation, il est apparu la possibilité d'implanter un logement type F4 supplémentaire.

Cette proposition est validée par la SA HLM du Cotentin et est présentée à la programmation auprès de la commission du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal est invité à valider l'implantation d'un nouveau T4 dans le projet déjà validé, ce qui portera à 19 le nombre de nouveaux logements, dans les mêmes conditions que les autorisations déjà données.

Catherine POT demande pourquoi il s'agit d'un T4 ? Monsieur le Maire lui répond que l'espace libre correspond à ce type de logement et pourrait accueillir ainsi une famille.

Julie MESNIL demande à quelle date ces logements pourront être occupés ?

Monsieur le Maire lui répond que les travaux de pré-viabilisation devraient débuter à l'automne, et parallèlement, la SA HLM du Cotentin, en charge des constructions va lancer les consultations d'entreprises. La construction des maisons pourrait commencer en décembre. Les logements devraient être livrés pour la fin du premier semestre 2024.

Monsieur le Maire rappelle que pour les attributions, Annie POISSON propose trois dossiers et c'est la SA HLM qui attribue en fonction des critères de ressources. Elle est conviée quelques fois.

Le Conseil Municipal, moins une abstention de Jacqueline HOUGHTON, valide l'intégration de ce nouveau logement T4 dans le projet de constructions.

Demande de subventions complémentaires AFITF : Etude complémentaire de défense contre la mer et entretien des fascines :

Les demandes de subventions AFITF pour l'année 2022 ont été validées lors du dernier Conseil du mois de Décembre. Elles portaient sur le rechargement en sable et les fascines pour les plages de Barneville et Saint Jean de la Rivière, la pose de nouvelles ganivelles sur la dune de Carteret ainsi que le plan de gestion de la dune de Carteret.

Il est possible de présenter une demande de subvention pour l'étude complémentaire de défense contre la mer, confiée au bureau d'études ISL pour un montant de 29 598.00€ TTC. Cette étude portera réactualisation des études de 2001 pour la commune de Saint Jean de la Rivière et de 2014 pour la commune de Barneville-Carteret.

La demande de subvention pour l'entretien des fascines sera déposée dès que nous aurons les devis correspondants ainsi que pour le rechargement en sable de 2000m³ des trois et quatre mars (21912€)

Il est rappelé que suite aux tempêtes Eunice et Franklin, l'escalier de la rue Boeildieu est parti à la mer ainsi que les premières fascines. L'escalier sera condamné.

Lors du rechargement d'urgence, les 850 m³ déposés la première journée sont partis dans la nuit et sur les 1 200m³ de la deuxième journée, il reste un peu de sable. Cette opération a donc été bénéfique, sinon, c'est le cordon dunaire qui aurait été attaqué.

Bertrand LADUNE précise qu'il a lu dans la presse que l'agglomération Coutances Mer Bocage a signé un Plan Partenarial d'Aménagement avec l'Etat pour la protection du littoral d'Agon-

Coutainville-Pirou. Est-ce envisageable pour notre secteur ? Un travail en commun serait bénéfique.

Guy LEPREVOST rappelle qu'actuellement seuls 3 PPA ont été signés, dont celui évoqué et que Gouville sur Mer, dans ce périmètre, se doit de protéger sa station d'épuration, située à proximité du littoral.

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet a été abordé lors du Conseil du 21 Janvier, et sur notre secteur, le problème est plus compliqué car l'érosion sur la dune et sur le littoral, se comporte différemment, il y a des enrochements, des fascines, des ganivelles. De plus la Communauté d'Agglomération Coutances Mer Bocage dispose de la compétence submersion, ce qui n'est pas le cas de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Toutes explications entendues, moins une abstention de Jacqueline HOUGHTON, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions au titre de l'AFITF

Avis sur nouvelle proposition de la Région pour des panneaux de ville avec traduction en normand et occupation du Domaine Public

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 6 mai 2021, l'avis de la commission « Embellissement » a été suivi. Elle n'avait pas validé la proposition de la Région Normandie pour la traduction de « Barneville-Carteret » en Normand : Barnevil-Cartré, jugeant que pour « Barnevil » cela invoquait une faute d'orthographe.

La décision a été transmise à la Région. Très attachée au retour de la langue normande, la Région a transmis une nouvelle proposition qui a été présentée aux commissions « Embellissement et Squares » qui n'ont pas émis d'objections. Cette proposition est le fruit du travail d'un professeur d'université spécialisé dans le patois normand.

Il a relaté qu'en patois toutes les consonnes n'étaient pas prononcées, notamment le R, ce qui donnerait : ban'vil. Pour Cartré, c'est différent et chacun peut entendre encore actuellement cette prononciation par les anciens.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur cette nouvelle proposition : Bân'vil-Cartré.

Il est précisé que le financement des panneaux est à la charge de la commune. A titre indicatif, un panneau type EB 10 coûte autour de 200 / 300 € (selon le format, lié au nom de la commune : nombre de caractères). La traduction est quant à elle gratuite. La commande, puis l'installation des panneaux est à organiser par la Mairie avec les services compétents, selon le type de voie.

Vincent ARNAUD précise que pour lui cela n'a aucun intérêt. Il rappelle la discussion précédente sur la sensation de faute d'orthographe, il craint que cela ne fasse encore plus de mécontents. Il précise également qu'il n'a jamais entendu les barnevillais prononcer « ban'vil ». Pour lui ce point sera sujet à polémique.

Gilbert CHODORGE précise que les historiens locaux sont favorables à cette nouvelle proposition..

Guy LEPREVOST estime qu'il n'y a pas de honte à revendiquer la langue normande.

Vincent ARNAUD lui répond que ce n'est pas son propos, pour lui, la sensation de faute d'orthographe est toujours présente dans cette proposition. Monsieur le Maire lui rappelle que cette traduction est le fruit d'un long travail réalisé par un professeur spécialiste en patois normand.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, par 1 voix pour et 5 abstentions de Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD, Julie MESNIL et Jacqueline HOUGHTON, émet un avis favorable à l'installation de ces panneaux.

Monsieur le Maire s'étonne des abstentions de Bertrand LADUNE et Julie MESNIL puisqu'ils n'ont émis aucune objection lors de l'évocation de ce sujet lors de la réunion des commissions « Squares et Embellissement ».

Bertrand LADUNE répond qu'il préfère laisser le soin aux habitants de s'exprimer.

Décision sur la gestion des eaux pluviales : compétence exercée par le Cotentin à compter du 1er Janvier 2022 :

Monsieur le Maire rappelle que la loi a précisé que la compétence Eaux Pluviales Urbaines, revenait à la collectivité qui dispose de la compétence Eau et Assainissement. Désormais, le Cotentin en est propriétaire. Depuis le 1^{er} Janvier 2021, le Cotentin a laissé le choix à chaque commune, d'exercer cette compétence.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 Janvier 2021 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'exercer la compétence eaux pluviales, compétence logiquement dévolue à la Communauté d'Agglomération, pendant deux années, soit jusqu'au 31.12.2022.

Après plusieurs réunions, le Cotentin a précisé les attendus de cette compétence, tant au niveau moyens humains et techniques que financiers.

La gestion des eaux pluviales comprend un volet fonctionnement pour l'entretien du réseau et un volet investissement pour le changement des réseaux abîmés.

Les attributions de compensation afférentes à cette compétence seront conservées par l'agglomération. Elles sont fixées à 27 448€ en fonctionnement et de 57 183€ en investissement.

Monsieur le Maire précise que si les sommes ci-dessus exposées ne sont pas utilisées par la commune en cas de délégation de compétence, elles seront de toute manière déduites des AC, car c'est le montant fixé pour chaque année pour cette gestion.

Quitte à payer, autant laisser cette compétence à l'agglomération qui a tous les moyens nécessaires pour assurer les travaux en milieu urbain. Le réseau pluvial non urbain reste quoi qu'il en soit, à la charge des communes.

Bertrand LADUNE précise que lors du vote du 28 Janvier 2021, Jean-Pierre LEQUERTIER avait précisé que le réseau pluvial urbain de la commune était plutôt en bon état. Il se demande si le Cotentin assurera le maintien de cette qualité de réseau ?

Monsieur le Maire lui précise qu'en fonctionnement, c'est sûr, le nettoyage et la surveillance seront assurés. Les responsables ont précisé lors des réunions, que pour Barneville-Carteret, Station Classée, la surveillance et le nettoyage seront assurés deux fois par an.

De plus, les réseaux leur appartiennent, ils ont donc tout intérêt à les entretenir de manière régulière et à procéder à leur remplacement quand cela est nécessaire.

Vincent ARNAUD estime que l'on fait « machine arrière » puisque l'on connaît bien notre réseau. Monsieur le Maire lui répond que dorénavant la notion financière est bien connue et que l'on devra payer de toute façon.

A une question de Bertrand LADUNE sur l'obligation de présenter un bilan annuel, Monsieur le Maire répond par l'affirmative. C'est exactement comme pour toutes les compétences exercées par le Cotentin : Ordures ménagères ou eau et assainissement.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal accepte de revoir la délibération du 28 Janvier 2021 et d'acter la fin de la délégation de la compétence « eaux pluviales » à la commune au 31.12.2021, par 14 voix pour et une abstention de Jacqueline HOUGHTON.

Avis du Conseil Municipal sur l'installation d'un distributeur de pizzas à proximité du distributeur de crustacés.

Monsieur le Maire précise que le gérant du restaurant « Le Carteret » souhaite implanter un distributeur à Pizzas attendant au distributeur à fruits de mer, place Flandres Dunkerque. Le gérant s'engage à fabriquer ses pizzas dans son restaurant de Barneville-Carteret.

Monsieur le Maire propose de fixer la redevance d'occupation pour chacun des deux distributeurs à 150€ par mois, à compter du 1er Avril 2022 pour le distributeur fruits de mer et dès son installation pour le distributeur à pizzas.

Catherine POT demande si le gérant du distributeur à fruits de mer règle une redevance ? Il lui est répondu par l'affirmative : 120€ par mois, mais il était prévenu que la redevance serait augmentée.

Edwige PERINET estime qu'il y a une disparité à prendre en compte entre les deux distributeurs qui n'occupent pas la même superficie. Le distributeur à pizzas devrait occuper l'équivalent d'une seule place de parking.

Catherine POT précise qu'il y a déjà des restaurants qui proposent des pizzas. Certains conseillers répondent que ce n'est pas le même service, c'est un service en plus 24h/24.

Vincent ARNAUD se dit inquiet d'une place de stationnement en mois, avec l'autre distributeur, cela fait 5 places occupées. Il propose que le gérant installe ce distributeur dans son établissement avec la façade du distributeur accessible à l'extérieur. Il lui est répondu que les travaux à envisager seraient beaucoup trop coûteux. Mais il peut lui être proposé l'installation à l'intérieur de sa terrasse.

Monsieur le Maire rappelle qu'en saison, même si nous pouvions doubler le nombre de places de stationnement, cela ne suffirait pas sur ce secteur. Mais il est ouvert aux propositions effectuées.

France COSTA-TORRO souhaite attirer l'attention sur le fait qu'il pourrait y avoir d'autres demandes ultérieures. Il lui est répondu qu'il conviendra d'étudier les demandes dans les mêmes circonstances et surtout si c'est un commerçant de la commune.

Bertrand LADUNE précise que le distributeur à crustacés était novateur et qu'à l'époque de son implantation, la commune était dépourvue de poissonnerie, dans le cas présent, l'offre existe sur le secteur.

Gilbert CHODORGE rappelle que c'est la demande du gérant, pas de la commune.

Bertrand LADUNE demande si, quand le restaurant sera fermé, le distributeur sera en fonctionnement ?

Monsieur le Maire clôt le débat en précisant que la proposition de Vincent ARNAUD lui sera soumise pour une installation dans l'enceinte de sa terrasse.

Le Conseil Municipal valide cette installation et les tarifs proposés par 10 voix pour, quatre votes contre de Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD et Julie MESNIL et une abstention de Jacqueline HOUGHTON.

Avenant à la convention avec la SPL des Ports de la Manche pour le rechargement en sable des plages :

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque extraction du banc de sable du chenal d'accès au port, le sable extrait est déposé en rechargement sur les plages de la commune.

Lorsque que la commune gérait le port, le budget portuaire supportait la dépense de l'extraction et le budget communal, la dépense liée au transport et au rechargement sur les plages.

Depuis le 1er Janvier 2020, la SPL des Ports de la Manche a repris la gestion portuaire et elle assure le désensablement. Une convention a donc été signée entre la SPL et la commune le 20 janvier 2020 afin que la commune puisse bénéficier du sable pour le rechargement de ses plages et puisse rembourser les sommes dues à la SPL.

Par prudence et en l'attente de voir comment se dérouleraient les modalités de cette convention, Pierre GEHANNE avait fait mentionner dans la convention initiale que le montant annuel supporté par la commune ne devrait pas excéder 35 000€ HT annuel.

Aujourd'hui, la donne a changé. Le niveau de la plage a énormément baissé en partie sud pour Barneville. La commune travaille selon la convention de mandat signée avec la commune de Saint Jean de la Rivière. Des fascines ont été posées et doivent bénéficier d'un rechargement et les travaux de réfection de la dune sont en cours.

Les besoins en sable sont donc relativement importants et il convient à cet effet, de modifier les termes de la convention initiale en modifiant l'article 3 en remplaçant la limite de 35 000€HT par « la SPL s'engage à mettre à disposition de la commune de Barneville-Carteret le sable disponible dans la limite de l'autorisation Préfectorale qui leur sera accordée ».

Le volet financier de la convention est modifié en ce sens, les autres termes de la convention initiale restent inchangés.

Pour information, il sera déposé 23 000m3 de sable semaine 11, à compter du 16 mars, ainsi qu'il suit :

- 15 000 m3 sur la partie sud de la plage de Barneville, devant le reste de l'escalier et des fascines.
- 3 000 m3 sur la plage de la Potinière

- 5 000 m3 en pied de Dune (Carteret)

Il est rappelé que dorénavant, les rechargements en sable sont subventionnés à 80% dans le cadre de l'AFITF, car jugés « méthodes douces » de lutte contre l'érosion.

Gilbert CHODORGE précise que l'extraction de ce banc de sable est très importante pour les plaisanciers et pour les professionnels de la pêche.

Tony ALFEREZ estime qu'il conviendrait que la SPL engage une étude sur la formation de ce banc de sable.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura en moins le sable de volage de la dune qui est dorénavant piégé.

Il est demandé si une bathymétrie était réalisée par la SPL des Ports ? Il est répondu par l'affirmative.

Vincent ARNAUD se demande, puisque l'on enlève de la convention, la condition financière, si on laisse une porte ouverte à une grosse dépense. En effet, dit-il, aujourd'hui il est question de 23 000m3, mais si on passait par exemple à 100 000m3 ?

Guy LEPREVOST lui répond que le gisement estimé du banc de sable s'élève à 29 000m3, il est donc impossible d'extraire 100 000m3.

Vincent ARNAUD insiste à plusieurs reprises sur le fait qu'il pourrait être extrait plus que 23 000m3 et que le raisonnement est mauvais puisqu'il ne faut pas partir des besoins en sable pour la défense contre la mer, mais de la taille du banc de sable à extraire.

Monsieur le Maire recadre Vincent ARNAUD en rappelant qu'il n'a aucune compétence sur le sujet et que cette solution vient d'un travail commun avec la DDTM et les communes. Il lui est demandé de respecter le travail réalisé et d'arrêter son sourire narquois surtout quand aucun travail constructif n'est apporté sur le sujet.

Monsieur le Maire indique qu'un dossier Loi sur l'Eau déposé par la SPL des Ports de la Manche limite l'extraction de sable. La DDTM ne donnera jamais l'autorisation d'extraire plus que ce qui est autorisé. Il faut faire confiance aux ingénieurs de l'Etat.

Toutes explications entendues, et le débat clos par Monsieur le Maire, l'avenant à la convention initiale avec la SPL est approuvé par 14 voix pour et une abstention de Jacqueline HOUGHTON.

Demande de fonds de concours au Cotentin pour les travaux de l'Eglise de Barneville :

Monsieur le Maire précise qu'il a appris que le Cotentin pouvait apporter un fonds de concours aux travaux sur les monuments classés, et notamment sur l'église de Barneville.

Ce fonds de concours se calcule sur le reste à charge après déduction des autres subventions à raison de 40%, avec un plafond à 70 000€ dans la limite d'un taux de subvention total de 70%.

Il propose donc au Conseil Municipal de solliciter ce fonds de concours à hauteur de 70 000€ et précise que les travaux pourraient commencer fin septembre, mais il faut de toute manière attendre les autorisations et les validations des financeurs.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à présenter un dossier pour ce fonds de concours, par 14 voix pour et une abstention de Jacqueline HOUGHTON

Avis sur une Fresque murale dans le bourg de Barneville

Monsieur le Maire informe qu'il a été sollicité par Monsieur Joan LECAVELIER qui envisage de refaire son mur, situé en haut de la rue Hauvet. (boucherie Coeuret)

Il a proposé à Monsieur le Maire d'utiliser cette surface qui va être refaite à neuf pour la réalisation d'une fresque.

Monsieur le Maire s'est renseigné auprès du graffeur Baby.K qui a réalisé plusieurs fresques dans la Manche, notamment sur des blockaus pour une idée du coût. Il en coûterait aux environs de 6 000€. Tony ALFEREZ invite les membres du Conseil Municipal à regarder les œuvres de cet artiste.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les services d'un « graffeur professionnel » pour proposer plusieurs projets et réaliser cette fresque par 14 voix pour et une abstention de Jacqueline HOUGHTON

Autorisation de signature d'une convention d'occupation par ENEDIS d'un terrain communal pour implantation d'un transformateur ancienne Gare.

Monsieur le Maire rappelle l'installation d'un nouveau concept de restauration dans l'ancienne gare de Carteret. Cette installation nécessite un raccordement électrique. Un transformateur sera donc installé sur la parcelle communale AO 444 afin qu'il soit le moins visible possible de l'avenue de la République. Il précise qu'au départ ENEDIS souhaitait installé ce PAC sur le parking récemment refait place Terminus. Jean-Pierre LEQUERTIER et Julien LEPERT sont intervenus et la solution trouvée convient à tout le monde.

Il est nécessaire d'autoriser ENEDIS à implanter ce transformateur de type PAC 3 UF sur la parcelle AO 444, sur une surface d'environ 25m². Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'occupation avec ENEDIS par 14 voix pour et une abstention de Jacqueline HOUGHTON.

L'ordre du jour est épuisé.

Catherine POT demande à Monsieur le Maire s'il a des informations sur le devenir du Pôle Santé après le départ annoncé de deux médecins ?

Monsieur le Maire lui répond que le Pôle Santé est privé et qu'il continuera de fonctionner. Il précise également que le Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA° de la Côte des Isles est validé. Cela n'entraînera pas la construction d'un nouveau bâtiment de santé, mais la coordination de 42 professionnels de santé sur notre secteur. Une nouvelle réunion est prévue le 22 mars.

Il restera le Docteur PADILLA, mais avec le PSLA et les médecins de Port-Bail, il y aura la possibilité d'accueillir des internes stagiaires. Les jeunes médecins sont informés des possibilités d'installation sur la commune.

Ce PSLA est très positif pour la suite.

Monsieur le Maire rappelle que comme pour toute installation de nouveaux professionnels sur notre secteur, ce qui les intéresse, c'est de savoir si leur conjoint pourra trouver un travail. Il annonce que le Cotentin est la 2^{ème} zone de plein emploi de France. 5000 emplois sont

actuellement non pourvus. Il précise également que Barneville-Carteret, Station de Tourisme Classée possède un très bon cadre de vie. C'est une très bonne chose pour les futurs recrutements.

Catherine POT s'interroge sur le devenir des secrétaires médicales avec le départ des deux médecins. Monsieur le Maire acquiesce. En effet, le Docteur PADILLA ne pourra conserver deux secrétaires

Julie MESNIL demande si la date de la commission des Finances est fixée et s'il sera possible que les Conseillers Municipaux reçoivent les documents avant la commission.

Les agendas sont ouverts et les prochaines réunions sont fixées :

Commission des Finances : le 28 Mars 2022 à 18h00 et Conseil Municipal pour le vote du budget : le 7 Avril 2022 à 20h00.

Les documents seront transmis le 25 Mars 2022 si possible. La séance est levée à 20h20.

VU, le Maire, David LEGOUET,

